

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 5 juin 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit mai, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick CIBOIS, Maire.

Étaient présents :

M. Patrick CIBOIS, Maire,

M. Mourad BETTAHAR, Mme Murielle MOUTIER LECERF, M. Régis RÉCHER, Mme Arlette LECACHEUR, M. Clément FOUTEL, Mme Bérénice PICAVET, M. Jean-Yves GOGNET, Mme Amel TAKARLI, Adjoints,

M. Alain TROUVÉ, M. Bruno GIMAY, M. Benoît POISSON, M. Damien SIMON, Mme Nathalie BOULANGER, M. Christophe DUCLOS, Mme Eléonore HÉBERT, Mme Laëtitia HÉRANVAL, Mme Paola LABARRE, Mme Alexandra HAMARD, M. Edouard HÉRANVAL, M. Terence LECRAS, M. Robin ANGOT, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Franck LEMAÎTRE, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Roseline FEUILLYE	qui donne pouvoir à	M. Bruno GIMAY
Mme Patricia FANNY	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sandrine COTTARD	qui donne pouvoir à	M. Régis RÉCHER
Mme Christine DÉCHAMPS	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Benoît POISSON est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.82/06.26

**Objet : Société Publique Locale (SPL) Caux Seine développement
Rapport annuel du mandataire
Année 2025**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.06.2026

Délibération n° : D.82/06.26

**Objet : Société Publique Locale (SPL) Caux Seine développement
Rapport annuel du mandataire
Année 2025**

Monsieur le Maire indique que l'Agence de développement économique au service des entreprises et de l'emploi sur le territoire de Caux Seine aggro, Caux Seine développement, affiliée au statut juridique de Société Publique Locale (SPL), a pour moteur la flexibilité et la réactivité d'une entité privée.

Dans le cadre de ses missions, la SPL mène des actions visant d'une part, à assurer le développement durable du tissu économique en liaison avec les collectivités locales et d'autre part, à favoriser le développement de l'emploi sur le territoire sous toutes ses formes (*activités économiques sur les secteurs primaires, secondaires et tertiaires, intégrant l'industrie, le commerce, le tourisme, les services, l'emploi social et solidaire...*). Toutes ses activités sont exercées exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif.

La Ville de Lillebonne intervient au capital social de la SPL et, dans ce cadre, est destinataire du rapport annuel du mandataire de Caux Seine développement.

Conformément aux dispositions de l'article L1524-5 - *alinéa 14°* - du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 210 de la loi 3DS n°2022-217 du 21 février 2022, ce rapport doit faire l'objet d'une communication aux organes délibérants des collectivités ou de leurs groupements actionnaires qui en sont membres afin qu'ils en prennent connaissance et se prononcent après un débat sur ce rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1524-5 -*alinéa 14-*, (*modifié par l'article 210 de la loi 3DS n°2022-217 du 21 février 2022*) et L2121-29,

Considérant le rapport annuel du mandataire établi par la société publique locale Caux Seine développement au titre de l'année 2025,

Considérant que ce rapport doit être l'objet d'une communication au Conseil Municipal afin qu'il se prononce sur celui-ci après un débat.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.06.2026

Délibération n° : D.82/06.26

**Objet : Société Publique Locale (SPL) Caux Seine développement
Rapport annuel du mandataire
Année 2025**

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte que lui a été présenté le rapport annuel du mandataire de la Société Publique Locale (SPL) Caux Seine développement, au titre de l'année 2025,
- à prendre acte que ce rapport écrit a donné lieu, en son sein, à un débat,
- d'approuver, dans ce cadre, le rapport annuel du mandataire 2025 de la SPL Caux Seine développement.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE QUE LE RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) CAUX SEINE DÉVELOPPEMENT (ANNÉE 2025) LUI A ÉTÉ PRÉSENTÉ ET QUE CE RAPPORT A DONNÉ LIEU A UN DÉBAT.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,


Patrick CIBOIS.

Le secrétaire de séance,

Benoît POISSON.


RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE
2025
SPL CAUX SEINE DEVELOPPEMENT



Nom(s) du/des représentant(s) de la collectivité :

Exercice 2025

Le2026

Contexte :

Conformément à l'article L. 1524-5¹ du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant l'assemblée délibérante par les membres du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale de la société représentant la collectivité au sein de la société SPL Caux Seine développement.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa ».

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE L'EPL	4
I.1 - Informations générales.....	4
I.2 - Historique.....	4
I.3 - Objet social – Domaines d'activité.....	5
I.4 - Répartition du capital social.....	6
I.5 - La gouvernance	7
II. Principales activités, opérations de l'année écoulée et situation financière de l'Epl	8
II.1 - Principales activités et opérations de l'année	8
II.2 - Situation financière de l'Epl au 31 décembre 2025	9
L'intégralité du chiffre d'affaires est composée de prestations. Il a augmenté de 6,70 % pour les raisons suivantes :.....	10
La stabilité des charges salariales s'explique par les raisons suivantes :.....	10
- Pas de hausse de la valeur du point d'indice CNER au 1er janvier 2025	10
Les subventions d'exploitation sont de 219 K€ en 2025 contre 213 K€ en 2024. Ces subventions ont été obtenues pour couvrir notamment les salaires des salariés embauchés en CDD pour intervenir sur des projets subventionnés et limités dans le temps.....	10
II.3 - Présentation du chiffre d'affaires.....	10
a - Répartition des produits d'exploitation.....	10
b - Répartition des charges d'exploitation	11
II.4 - Perspectives de développement	11
III. Etat des relations entre les collectivités et l'Epl.....	11
III.1 - Contrats signés avec Caux Seine agglo.....	12
III.2 - Contrats signés avec les communes actionnaires	15
IV. Evolutions statutaires et de l'actionariat intervenues dans l'année.....	19
IV.1 - Evolutions statutaires	19
a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année.....	19
Néant 19	
b - Historique des 5 dernières années.....	19
IV.2 - Évolutions de l'actionariat.....	20
a - Composition de l'actionariat et évolution au cours de l'année	20
b - Opérations ayant modifié l'actionariat au cours de l'année.....	20
c - Historique des 5 dernières années	21
V. Bilan de gouvernance	21
V.1 - Réunions du conseil d'administration	21
V.2 - Réunions de l'assemblée spéciale	22
V.3 - Réunions de l'assemblée générale.....	22
V.4 - Informations sur la rémunération des mandataires sociaux.....	22
a - Rémunération du Président	22
b - Rémunération du Directeur Général.....	22
V.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société	23
a - Principaux risques et incertitudes	23

<i>b - Contrôle interne</i>	23
<i>c - Contrôles externes</i>	23
V.6 - Contrôle analogue.....	23
<i>a - Le Président et les élus référents se réunissent pour valider les décisions proposées via des réunions dites de gouvernance (économiques, emplois et formation, commerces)</i>	23
<i>b - Explication du rapport du mandataire et du rapport d'activités</i>	24
<i>c - Le directeur de Caux Seine développement est membre du comité de direction de Caux Seine agglo</i>	24

I. PRESENTATION DE L'EPL

I.1 - Informations générales

Dénomination	SPL CAUX SEINE DEVELOPPEMENT
Date de création	01/01/2017
Adresse du siège social	7, rue des terrasses 76330 Port Jérôme sur Seine
Organisation de la gouvernance	Société à conseil d'administration
Nom du Président du conseil d'administration	Jean-Marc VASSE
Nom du Directeur général	Gilles CARPENTIER
Nombre de salariés	38

I.2 - Historique

1^{er} janvier 2017 : Création de la SPL Caux Seine développement

L'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a eu deux conséquences principales pour le territoire de Caux Seine agglo concernant l'activité économique :

- Attribution à la Communauté d'agglomération de la compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Disparition du syndicat mixte Caux Seine Urbanisme à la suite de la disparition de la communauté de communes de Cœur de Caux et à l'intégration de nouvelles communes au sein de CSa.

Ceci a amené les élus locaux à repenser l'organisation de l'application des compétences sur le territoire de l'agglomération.

Il a donc été proposé la création d'une Société Publique Locale ayant les objectifs suivants :

- Être le représentant de la communauté d'agglomération et des communes pour la création d'emplois ;
- Être le relais local de la politique régionale en matière de développement économique ;
- Être facilitateur pour les entreprises et les entrepreneurs dans leurs démarches administratives ;
- Prendre un positionnement en marketing territorial ;
- Décloisonner les actions favorisant le développement économique pour s'inscrire dans la transversalité ;
- Être réactif dans les actions ;
- Être transparent avec les structures membres du conseil d'administration (communauté d'agglomération et communes).

A la création de l'agence, le président de l'agence était Monsieur Jean-Claude WEISS.

1er février 2020 : Intégration du pôle aménagement

En 2020, Caux Seine agglo a confié à Caux Seine développement l'exercice de la compétence relative à l'ingénierie et l'aménagement économique.

Il s'agit des missions suivantes :

1. Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'aménagement économique
2. Réaliser l'ingénierie des différents projets d'aménagements économiques et urbains
3. Assurer la maintenance des zones d'activités économiques et des sites tertiaires de CSa

En septembre 2020, la composition du conseil d'administration a été modifiée à la suite des élections municipales. Monsieur Jean-Marc VASSE a été désigné président de Caux Seine développement.

1.3 - Objet social – Domaines d'activité

Objet social :

Afin d'augmenter l'attractivité et la richesse économique du territoire, la société a pour objet de mener toutes actions permettant d'effectuer un développement durable du tissu économique en liaison avec les collectivités locales et de favoriser le développement de l'emploi sur le territoire sous toutes ses formes.

Le développement économique est entendu au sens large du terme et incorpore l'ensemble des activités économiques sur les secteurs : primaire, secondaire et tertiaire. Il intègre à titre d'exemple, l'industrie, le commerce, le tourisme, les services, l'économie sociale et solidaire, l'agriculture

La société a également pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement et de construction concourant au développement économique et urbain. Elle peut assurer la gestion d'équipements, d'espaces et mettre en location des immeubles.

Elle peut mener les études préalables, les missions de conseil et/ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'ouvrage délégué de tout projet.

Elle peut procéder à toutes les acquisitions nécessaires, réaliser les études techniques et les travaux d'aménagement, effectuer les cessions et, dans le cadre de conventions de concession, mener des expropriations ou exercer le droit de préemption.

Elle peut aussi mener des actions et opérations immatérielles de coordination d'intervenants divers, de suivi et d'animation des actions décidées par ses actionnaires.

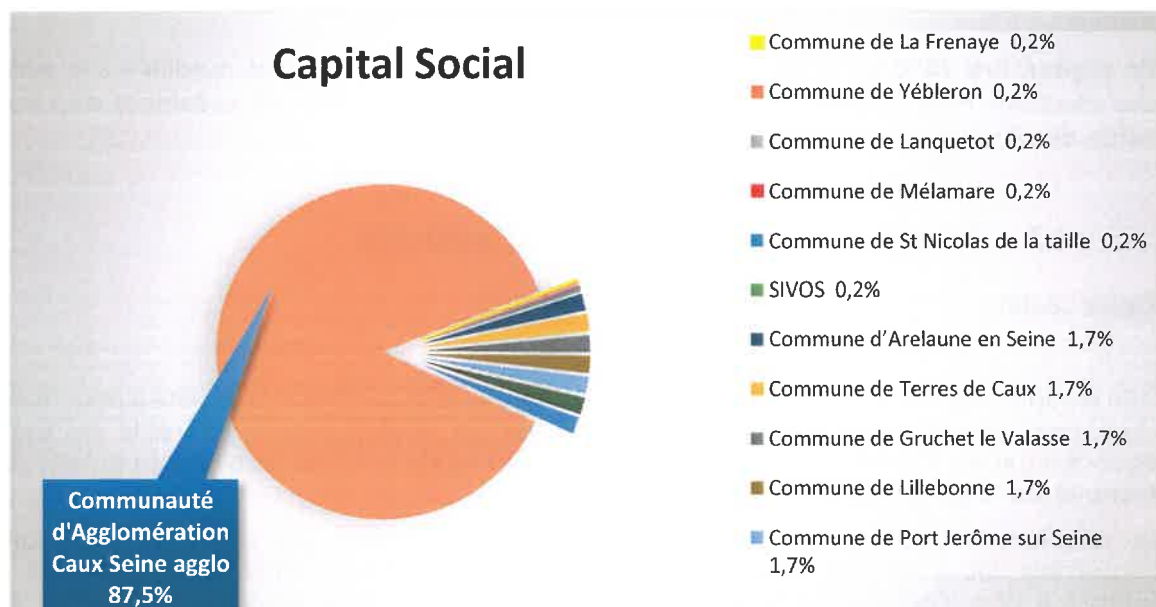
D'une manière plus générale, elle peut accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Domaines d'activité :

- Développement économique et attractivité
- Aménagement et environnement
- Développement de l'emploi et des compétences
- Structuration et animation commerciale

1.4 - Répartition du capital social



I.5 - La gouvernance

- Composition du conseil d'administration et représentants à l'assemblée générale des actionnaires

	Nom des représentants au conseil d'Administration	Le cas échéant, date de nomination
Caux Seine agglo	Bruno CADIOU	28/04/2026
Caux Seine agglo	Stéphane CAVELIER	28/04/2026
Caux Seine agglo	Patrick CIBOIS	28/04/2026
Caux Seine agglo	Sylvain DELTOUR	28/04/2026
Caux Seine agglo	Robert HAVART	28/04/2026
Caux Seine agglo	Vincent LECARPENTIER	28/04/2026
Caux Seine agglo	Virginie LUTROT	28/04/2026
Caux Seine agglo	Moïse MOREIRA	28/04/2026
Caux Seine agglo	Christian PARIS	28/04/2026
Caux Seine agglo	Jean-Marc VASSE	28/04/2026
Commune de Bolbec	Christophe DORE	02/04/2026
Commune de Lillebonne	Patrick CIBOIS	09/04/2026
Commune de Gruchet Le Valasse	Vincent LECARPENTIER	01/04/2026
Commune de Port Jérôme sur Seine	Lysiane DUPLESSIS	02/04/2026
Commune de Terres de Caux	Stéphane CAVELIER	07/04/2026
Commune de Rives en Seine	Bastien CORITON	
Commune d'Arelaune en Seine	Frédéric DELAITRE	08/04/2026
Représentante des petits actionnaires	Nathalie LEMESLE	04/05/2026

- Les représentants à l'assemblée spéciale

	Nom des représentants à l'assemblée spéciale	Le cas échéant, date de nomination
Commune de Yébleron	Nathalie LEMESLE	21/03/2026
Commune de La Frenaye	Christophe TETREL	02/04/2026
Commune de Lanquetot	Roger BERGOUGNOUX	29/04/2026
Commune de Mélamare	Nicolas DUBOC	23/04/2026
Commune de St Nicolas de la taille	Michel CAVELIER	27/04/2026
SIVOS Grandcamp	Franck ISAAC	09/09/2024

- Les représentants à l'assemblée générale des actionnaires

	Nom des représentants à l'assemblée générale	Le cas échéant, date de nomination
Caux Seine agglo	Jean-Marc VASSE	28/04/2026
Commune de Bolbec	Christophe DORE	02/04/2026
Commune de Lillebonne	Patrick CIBOIS	28/04/2026
Commune de Gruchet Le Valasse	Vincent LECARPENTIER	01/04/2026
Commune de Port Jérôme sur Seine	Lysiane DUPLESSIS	02/04/2026
Commune de Terres de Caux	Stéphane CAVELIER	07/04/2026
Commune de Rives en Seine	Bastien CORITON	
Commune d'Arelaune en Seine	Frédéric DELAITRE	08/04/2026
Commune de Yébleron	Nathalie LEMESLE	21/03/2026
Commune de La Frenaye	Christophe TETREL	02/04/2026
Commune de Lanquetot	Roger BERGOUGNOUX	29/04/2026
Commune de Mélamare	Nicolas DUBOC	23/04/2026
Commune de St Nicolas de la taille	Michel CAVELIER	27/04/2026
SIVOS Grandcamp	Franck ISAAC	09/09/2024

II. PRINCIPALES ACTIVITÉS, OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'EPL

II.1 - Principales activités et opérations de l'année

Les informations relatives aux activités et opérations de l'année figurent dans le rapport d'activités 2025 et dans la présentation jointe au présent rapport.

II.2 - Situation financière de l'Epl au 31 décembre 2025

■ Bilan simplifié

ACTIF	2025	2024	PASSIF	2025	2024
Immobilisations incorporelles	-	-	Capital	300 000	300 000
Immobilisations corporelles	139 620	104 442	Réserves et autres	169 177	168 321
Immobilisations financières	14 668	14 668	Résultat	4 948	1 068
Total actif immobilisé net	154 288	119 110	Total des capitaux permanents	474 125	469 389
Stocks nets	0	0	Prov. Pour risques et charges	-	-
Actifs d'exploitation	538 616	517 847	Dettes Fournisseurs	150 775	81 957
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	669 798	585 046	Dettes fiscales et autres dettes	776 746	684 341
Charges constatés d'avance	38 944	13 684	Produits constatés d'avance		
Total actif circulant net	1 247 358	1 116 577	Total dettes	927 521	766 298
Total actif	1 401 646	1 235 687	Total passif	1 401 646	1 235 687

■ Compte de résultat simplifié

PRODUITS	2025	2024	CHARGES	2025	2024
Produits d'exploitation	3 162 022	3 040 788	Charges d'exploitation	3 154 283	3 078 780
Dont Chiffre d'affaires	2 939 841	2 754 967	Dont Charges salariales	2 287 016	2 291 398
Produits financiers	2 920	7 285	Charges financières		-
Produits exceptionnels		36 712	Charges exceptionnelles		11
			Participation des salariés		-
			Impôt sur les bénéfices	5 711	4 926
			Résultat de l'exercice	4 948	1 068

Sur l'exercice 2025, le montant des bénéfices s'élève à **4 948 euros**.

L'intégralité du chiffre d'affaires est composée de prestations. Il a augmenté de 6,70 % pour les raisons suivantes :

- Révision du prix des marchés (3 %)
- Nouveau marché H2 Academy Hydrogène (22 k€)

La stabilité des charges salariales s'explique par les raisons suivantes :

- Pas de hausse de la valeur du point d'indice CNER au 1er janvier 2025

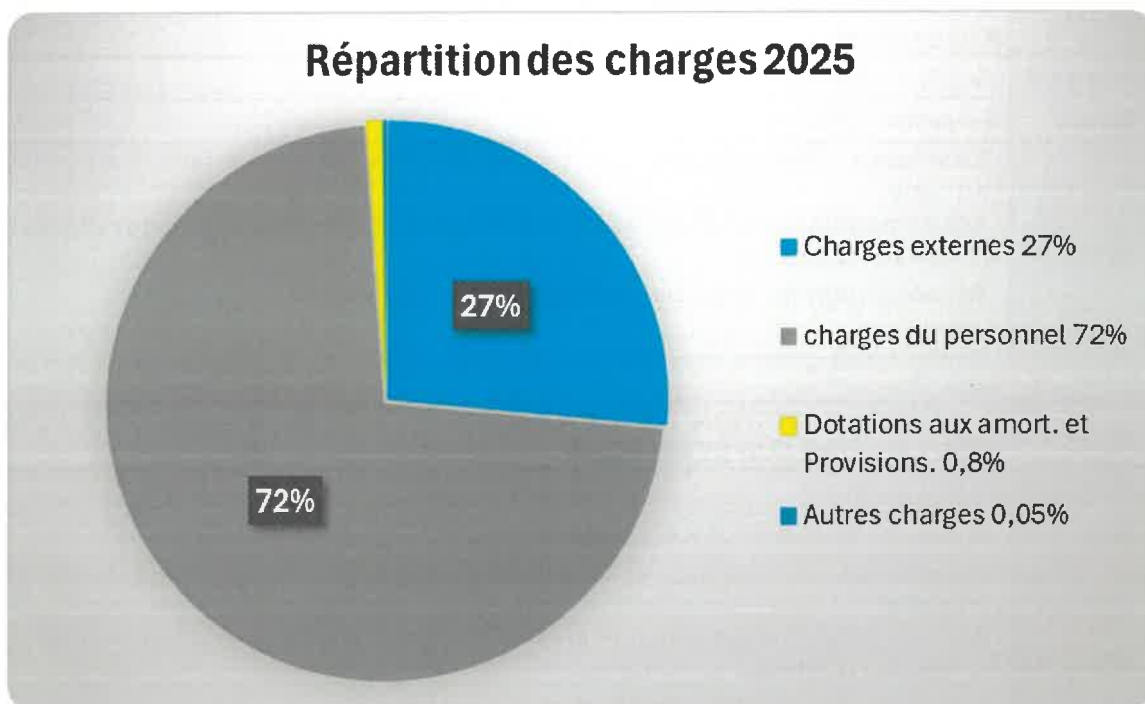
Les subventions d'exploitation sont de 219 K€ en 2025 contre 213 K€ en 2024. Ces subventions ont été obtenues pour couvrir notamment les salaires des salariés embauchés en CDD pour intervenir sur des projets subventionnés et limités dans le temps.

II.3 - Présentation du chiffre d'affaires

a - Répartition des produits d'exploitation



b - Répartition des charges d'exploitation



II.4 - Perspectives de développement

Un schéma de développement économique est suivi et appliqué depuis 2023. Il est joint au présent rapport.

Il a été coconstruit avec les équipes de Caux Seine développement et les représentant des actionnaires. Il a été approuvé par les membres du conseil d'administration de Caux Seine développement avant d'être présenté en conseil communautaire de Caux Seine agglo.

III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITÉS ET L'EPL

III.1 - Contrats signés avec Caux Seine agglo

Objet	1. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (LILLEBONNE / CSd)
Montant	22 232 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	2. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (PORT JEROME SUR SEINE / CSd)
Montant	16 503 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	3. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (BOLBEC / CSd)
Montant	21 904 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	4. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (GRUCHET LE VALASSE / CSd)
Montant	4 741 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	5. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (RIVES EN SEINE / CSd)
Montant	10 788 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	6. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (TERRES DE CAUX / CSd)
Montant	8 433 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	7. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (ARELAUNE EN SEINE / CSd)
Montant	8 403 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	8. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (Lanquetot / CSd)
Montant	3 000 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	9. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (Mélamare)
Montant	2 000 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	10. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (St Nicolas de la Taille)
Montant	2 000 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	11. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (Yébleron)
Montant	3 000 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	12. MARCHÉ ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION LOCATIVE (PORT JEROME SUR SEINE / CSd)
Montant	4,6% du montant des loyers
Date	01 septembre 2023 au 31 août 2024
Missions	<ul style="list-style-type: none"> Gestion administrative (baux, états des lieux, suivi des révisions annuelles des loyers et des charges) Entretien courant et la maintenance Suivi des contentieux impayés Gestion des assurances Assure la location des locaux confiés en gestion

Objet	13. MARCHÉ POUR LE DEVELOPPEMENT DU MECENAT (TERRES-DE-CAUX / CSd)
Montant	400 € / JOUR HT
Date	01 juin 2024 au 31 mai 2025
Missions	Accompagnement pour la structuration de la stratégie de mécénat

Objet	14. MARCHÉ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (GRUCHET LE VALASSE / CSd)
Montant	400 € / JOUR HT
Date	01 juin 2024 au 31 mai 2027
Missions	Assurer l'aménagement pour la création d'un groupe scolaire et le réaménagement des espaces publics

Objet	15. MARCHÉ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (TERRES-DE-CAUX / CSd)
Montant	400 € / JOUR HT
Date	01 juin 2024 au 31 mai 2027
Missions	Assurer l'aménagement de la zone permettant de recevoir un espace santé dans la commune de Terres-de-Caux

Objet	16. MARCHÉ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (SIVOS / CSd)
Montant	400 € / JOUR HT
Date	01 juin 2024 au 31 mai 2027
Missions	Assurer l'aménagement de la zone permettant la construction d'une école

III.2 - Contrats signés avec les communes actionnaires

Objet	1. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (LILLEBONNE / CSd)
Montant	22 232 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	2. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (PORT JEROME SUR SEINE / CSd)
Montant	18 195 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	3. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (BOLBEC / CSd)
Montant	24 149 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	4. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (GRUCHET LE VALASSE / CSd)
Montant	5 227 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	5. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (RIVES EN SEINE / CSd)
Montant	11 894 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	6. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (TERRES DE CAUX / CSd)
Montant	9 297 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	7. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (ARELAUNE EN SEINE / CSd)
Montant	9 264 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	8. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (Lanquetot / CSd)
Montant	4 000 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	9. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (Mélamare)
Montant	4 000 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	10. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (St Nicolas de la Taille)
Montant	4 000 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	11. MARCHÉS GESTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ANIMATION COMMERCIALE (Yébleron)
Montant	4 000 euros HT
Date	1er janvier 2024 au 31 décembre 2026
Missions	<ul style="list-style-type: none"> · Développer une stratégie et un plan d'actions territorial en faveur du commerce et de l'artisanat · Accompagner l'organisation et la coordination des animations commerciales et soutenir les réseaux d'acteurs · Accompagner les choix de développement commercial

Objet	12. MARCHÉ ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION LOCATIVE (PORT JEROME SUR SEINE / CSd)
Montant	4,6% du montant des loyers
Date	01 septembre 2023 au 31 août 2025
Missions	<p>Gestion administrative (baux, états des lieux, suivi des révisions annuelles des loyers et des charges)</p> <p>Entretien courant et la maintenance</p> <p>Suivi des contentieux impayés</p> <p>Gestion des assurances</p> <p>Assure la location des locaux confiés en gestion</p>

Objet	13. MARCHÉ POUR LE DEVELOPPEMENT DU MECENAT (TERRES-DE-CAUX / CSd)
Montant	400 € / JOUR HT
Date	01 juin 2024 au 31 mai 2025
Missions	Accompagnement pour la structuration de la stratégie de mécénat

Objet	14. MARCHÉ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (GRUCHET LE VALASSE / CSd)
Montant	400 € / JOUR HT
Date	01 juin 2024 au 31 mai 2027
Missions	Assurer l'aménagement pour la création d'un groupe scolaire et le réaménagement des espaces publics

Objet	15. MARCHÉ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (TERRES-DE-CAUX / CSd)
Montant	400 € / JOUR HT
Date	01 juin 2024 au 31 mai 2027
Missions	Assurer l'aménagement de la zone permettant de recevoir un espace santé dans la commune de Terres-de-Caux

Objet	16. MARCHÉ ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (SIVOS / CSd)
Montant	400 € / JOUR HT
Date	01 juin 2024 au 31 mai 2027
Missions	Assurer l'aménagement de la zone permettant la construction d'une école

IV. EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNÉE

IV.1 - Evolutions statutaires

a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Néant

b - Historique des 5 dernières années

Date de l'assemblée générale extraordinaire	11/07/2022
Objet de la modification	Modification de l'objet social

IV.2 - Évolutions de l'actionnariat

a - Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année

Actionnaires	01/01/2025			31/12/2025		
	Nbre actions	Montant en capital	%	Nbre actions	Montant en capital	%
Caux Seine agglo	2 620	262 000 €	87,33%	2 620	262 000 €	87,33%
Bolbec	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
Terres de Caux	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
Gruchet le Valasse	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
Lillebonne	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
Port Jérôme sur Seine	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
Rives en Seine	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
Arelaune en Seine	50	5 000 €	1,67%	50	5 000 €	1,67%
Yébleron	5	500 €	0,17%	5	500 €	0,17%
La Frénaye	5	500 €	0,17%	5	500 €	0,17%
Lanquetot	5	500 €	0,17%	5	500 €	0,17%
Mélamare	5	500 €	0,17%	5	500 €	0,17%
St Nicolas de la taille	5	500 €	0,17%	5	500 €	0,17%
SIVOS	5	500 €	0,17%	5	500 €	0,17%
TOTAL	3 000	300 000 €	100,00%	3 000	300 000 €	100,00%

b - Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année

Date de l'opération	Nature de l'opération	Modalités de l'opération
Néant	Néant	Néant

c - Historique des 5 dernières années

Date de l'opération	Nature de l'opération	Modalités de l'opération
26/07/2021	<i>Cession d'action Arelaune en Seine</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 50 titres à une valeur nominale de 100 euros
12/07/2022	<i>Cession d'action Yébleron</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros
30/09/2022	<i>Cession d'action La Frenaye</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros
01/02/2023	<i>Cession d'action Lanquetot</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros
01/02/2023	<i>Cession d'action Mélamare</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros
31/03/2023	<i>Cession d'action St Nicolas de la taille</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros
09/09/2024	<i>Cession d'action SIVOS Grandcamp</i>	Acquisition auprès de Caux Seine agglo de 5 titres à une valeur nominale de 100 euros

V. BILAN DE GOUVERNANCE

V.1 - Réunions du conseil d'administration

Nombre de réunions du conseil d'administration	Date du conseil d'administration	Taux de présence des représentants nommés de la collectivité	Taux de présence des personnes convoquées
1	19/05/2025	70%	61.00%
2	22/09/2025	50%	55.60%
3	08/12/2025	50%	55.60%

V.2 - Réunions de l'assemblée spéciale

Nombre de réunions du conseil d'administration	Date du conseil d'administration	Taux de présence
1	19/05/2025	87.70%
2	22/09/2025	71.40%
3	08/12/2025	100.00%

V.3 - Réunions de l'assemblée générale

Nombre de réunions	Date de l'assemblée générale	Taux de présence en nb
1	02/06/2025	71.4%

V.4 - Informations sur la rémunération des mandataires sociaux

a - Rémunération du Président

Le Conseil d'Administration du 14 septembre 2020 a approuvé la rémunération fixe mensuelle du président.
Elle est restée inchangée.

Cette rémunération est assujettie à cotisations sociales et est soumise à l'impôt sur le revenu.

b - Rémunération du Directeur Général

La rémunération du directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration (article 23.3 des statuts).

Cette rémunération de base, qui n'a pas évolué depuis le CA du 23 décembre 2022, est indexée sur la valeur du point CNER. En 2025, la valeur du point n'a pas été augmentée. Le Directeur général a également bénéficié d'une prime de résultat, correspondant à 30% de sa rémunération mensuelle brute.

Il dispose des avantages en nature suivants :

- Mise à disposition d'un véhicule et carburant
- Matériel informatique et téléphonique et un abonnement téléphonique

Le directeur général bénéficie du régime général des retraites, d'une retraite complémentaire et d'un contrat d'assurance chômage spécifique au titre des cadres dirigeants.

V.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

a - Principaux risques et incertitudes

Caux Seine développement n'est pas confrontée à ce jour à des risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique, conjoncturel.

b - Contrôle interne

Un règlement intérieur a été adopté par l'agence et s'applique aux salariés de la structure.

c - Contrôles externes

Aucun contrôle externe n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

V.6 - Contrôle analogue

Le contrôle analogue est organisé de la façon suivante :

a - Le Président et les élus référents se réunissent pour valider les décisions proposées via des réunions dites de gouvernance (économiques, emplois et formation, commerces)

1) Chaque mois à l'occasion de réunion dite de **gouvernance pour l'action économique**.

La gouvernance économique réunit le Président de Caux Seine développement, le directeur général, la Présidente de Caux Seine agglo, le vice-président pour les Ressources Humaines, le Foncier et le Cycle naturel de l'eau, le vice-président pour la Planification, l'Urbanisme et l'Aménagement et la Conseillère Communautaire déléguée pour l'Economie Sociale et Solidaire, l'Emploi et la Formation.

10 réunions de la gouvernance économique se sont tenues en 2025 : lundi 20 janvier, lundi 17 février, lundi 10 mars, lundi 14 avril, lundi 12 mai, lundi 21 juillet, lundi 15 septembre, lundi 20 octobre, lundi 17 novembre, lundi 15 décembre.

La gouvernance action économique a également la charge de l'attribution de l'aide à l'immobilier et de la sélection des projets dans le cadre de l'appel à projets #Rebond.

2) Tous les deux mois, la **gouvernance commerce** réunit quant à elle la présidente de Caux Seine agglo, les maires des communes actionnaires et/ou leurs adjoints, le président de Caux Seine développement et l'élu référent de la délégation commerce.

4 réunions de la gouvernance commerce se sont tenues en 2025 : lundi 03 février, lundi 07 avril, lundi 26 mai, lundi 01 décembre.

3) **La gouvernance emploi et formation** réunit le président de Caux Seine développement, le directeur général, Mme LOISON, conseillère communautaire déléguée pour l'Economie Sociale et Solidaire, l'Emploi et la Formation, Mme Christine DECHAMPS, administratrice représentant la commune de Lillebonne, M. Frédéric DENIZE, Vice-Président de Caux Seine agglo pour l'Économie circulaire et la Rudologie.

Les membres de la délégation emploi et formation se sont réunis à 6 reprises en 2025 :

Lundi 27 janvier, lundi 24 février, lundi 24 mars, lundi 28 avril, lundi 30 juin, lundi 29 septembre.

b - Explication du rapport du mandataire et du rapport d'activités

A la demande de certains Maires, Le Président et le Directeur général de Caux Seine Développement sont disponibles pour venir les présenter en Conseil Municipal.

Ils sont également présentés à l'actionnaire majoritaire en conseil communautaire par le Président

c - Le directeur de Caux Seine développement est membre du comité de direction de Caux Seine agglo.

Les services de Caux Seine développement rendent fréquemment compte auprès des collaborateurs des collectivités de leurs actions.

Ainsi :

- Le directeur général de Caux Seine développement et le directeur général des services de Caux Seine agglo se réunissent fréquemment et à minima 2 fois/mois.
- Le directeur général de Caux Seine Développement et le directeur du cabinet de la Présidente de Caux seine agglo se réunissent fréquemment.
- La responsable du pôle commerce rencontre mensuellement les services de chaque commune.

Premier actionnaire, Caux Seine agglo a la charge de la stratégie et prévoit dans sa gouvernance la réunion d'un **bureau communautaire dédié sur la stratégie du développement économique à conduire sur et pour le territoire.**

Il est organisé par Caux Seine agglo pour approuver les propositions de choix stratégiques de Caux Seine développement.